

COMMISSION OUVERTE

# PARIS - VARSOVIE

RESPONSABLE : HANIA GOUTIERRE

RÉFÉRENT À VARSOVIE : AGNIESZKA STOCHLAK GAUTIER

Mercredi 15 mai et jeudi 16 mai 2013

Conférence inter-barreaux

Varsovie



Dans le but de renforcer les échanges franco polonais, la commission ouverte Paris - Varsovie a eu le plaisir de co-organiser la première conférence inter - barreaux à Varsovie les 15 et 16 mai 2013.

Madame le bâtonnier a conduit une délégation de l'Ordre composée de Monsieur Philippe Georgiades, directeur des relations internationales, Monsieur Didier Chambeau, membre du CNB, Monsieur Thomas Baudesson, membre du conseil de l'Ordre et Madame Hania Goutierre, responsable de la commission ouverte Paris-Varsovie.

La délégation a tout d'abord été reçue par Monsieur Pierre Buhler, ambassadeur de France en Pologne, qui a manifesté sa satisfaction de voir une délégation du barreau de Paris lui rendre visite. Il a évoqué à cette occasion une difficulté en Pologne liée à l'exécution des décisions françaises en matière de déplacements d'enfants.

Il a également émis le regret de ne plus disposer à Varsovie d'un magistrat de liaison qui facilitait sensiblement les contacts entre la chancellerie, les ressortissants français en Pologne et les autorités polonaises.

La délégation s'est engagée à ouvrir des négociations avec la Chancellerie dans le sens d'un éventuel rétablissement d'un tel poste considéré comme très utile.

La délégation a été ensuite accueillie par les représentants de l'Ordre Régional de Varsovie, dont Monsieur le bâtonnier Ziemislaw Gintowt, Madame le vice-bâtonnier Dominika Stepinska-Duch et d'autres membres du conseil de l'Ordre qui offrirent un dîner en l'honneur de Madame le bâtonnier et des représentants du barreau de Paris.

Ont notamment été évoquées les graves difficultés auxquelles sont confrontés les confrères en Bielorussie dans le contexte des atteintes à la profession et violations des droits de la défense et le rôle que pourraient jouer les deux Ordres pour les aider.

Le lendemain, Madame le Bâtonnier a souhaité rencontrer les avocats du barreau de Paris exerçant à Varsovie.

Une douzaine de confrères ont participé à la rencontre, ce qui a permis des échanges ouverts et utiles. Les avocats exerçant en Pologne ont pu éclairer la délégation sur leurs conditions d'accès et d'exercice, les quelques difficultés de communication ou de RPVA utilisé de l'étranger. Madame le Bâtonnier a tenu à les assurer du soutien de l'Ordre.

La Conférence qui a suivi au siège du barreau de Varsovie a été un succès regroupant environ 80 participants sur des thèmes choisis par nos confrères polonais au travers de regards franco-polonais et touchant aux « Problèmes d'actualité de la profession d'avocat ».

Après les discours d'ouverture, le premier panel a été consacré aux questions des conflits d'intérêts dans les structures d'avocats, sujet d'actualité en Pologne au regard de la dualité toujours existante entre les avocats et conseils juridiques, plus nombreux, qui se structurent de plus en plus en cabinets mixtes de taille relativement importante.

Après la présentation par Thomas Baudesson de la vision française issue du RIN visant à identifier les risques potentiels de conflits dans les grands cabinets et de l'évolution à prévoir du traitement des conflits sous l'influence « anglo-saxonne », Tomasz Wardynski a résumé l'enjeu de tels conflits sous l'angle de la confiance du client et de l'image de l'avocat en général.

Le deuxième panel a été consacré aux challenges du numérique.

La session fut ouverte par Madame le bâtonnier Christiane Féral-Schuhl qui a évoqué d'une manière synthétique mais passionnante tous les enjeux du numérique auxquels les avocats ne peuvent échapper, Internet et les réseaux sociaux, et le Cloud Computing, notamment face aux risques d'atteintes à la confidentialité.

L'expérience du RPVA français a suscité de l'intérêt, thème sur lequel a embayé Monsieur le Juge Karas qui a exposé le tout récent système d'informatisation des tribunaux polonais, en avance par rapport à la France, qui permet à toute partie ou tout avocat d'accéder aux suivi des procédures, actes et décisions directement auprès des juridictions par un log-in au moyen de codes.

Le troisième panel a eu pour objectif d'exposer à l'auditoire le système français de la certification des spécialités.

L'expérience française a été présentée par Didier Chambeau qui a notamment évoqué la réforme du 28 mars 2011 et les 26 spécialités reconnues par la profession. Il fut suivi de l'intervention de Marek Nieduzak qui présenta un tableau comparatif du principe des spécialités dans les autres pays de l'UE, et enfin d'un collègue, membre du conseil de l'Ordre varsovien, Jakub Jacyna, qui a évoqué l'origine du débat en Pologne, où la capitale pousse à la spécialisation mais se heurte à une résistance des barreaux de province plus petits et traditionnels qui craignent une fausse concurrence.

La journée fut clôturée par un cocktail dinatoire en présence de nombreux avocats du barreau de Varsovie.

Il est à prévoir que cette expérience soit poursuivie et qu'une délégation polonaise vienne l'an prochain à Paris. ■

**Hania Stypulkowska Goutierre**  
Responsable de la commission Paris-Varsovie